

Liberté Égalité Fraternité

Le Secrétaire d'État

Paris, le 3 0 JUIL. 2021

Nos Réf.: LP/SDE/HAR: D-21-021108

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents, Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs, Mesdames et Messieurs les professionnels de la santé au travail,

Début mars dernier, lorsque la vaccination contre la covid-19 s'est ouverte à des publics en âge de travailler, je vous ai sollicité afin que les services de santé au travail s'engagent dans cette campagne de vaccination dans le cadre de la stratégie nationale définie par l'Etat. Vous avez répondu à cette mobilisation que ce soit à travers les vaccinations réalisées dans vos services, au sein des entreprises ou encore par votre participation en centre de vaccination.

La vaccination de nos concitoyens a largement progressé mais doit encore s'amplifier pour apporter un niveau suffisant de protection au vu de l'évolution épidémique et de la prégnance du nouveau variant Delta. Le Président de la République a donc décidé la mise en place de nouvelles règles en matière d'obligation vaccinale des personnes travaillant dans les secteurs sanitaire, médico-social et social et l'application du passe sanitaire dans un nombre élargi de lieux en l'étendant aux salariés travaillant dans les établissements concernés.

Plusieurs organisations professionnelles et de nombreuses entreprises concernées ont demandé de pouvoir disposer de facilités d'accès à la vaccination pour leurs salariés.

Dans ce contexte, il est essentiel que vous continuiez à apporter votre contribution, vos moyens et vos savoirs faire dans le déploiement de la stratégie vaccinale en poursuivant vos efforts de vaccination des salariés.

Au regard de l'expérience acquise au cours de ces derniers mois, il me semble par ailleurs désormais nécessaire d'orienter vos actions dans une logique renforcée du *aller vers* les entreprises et les salariés pour informer et sensibiliser les personnes sur l'intérêt de la vaccination.

.../...

En particulier, l'organisation de réunions collectives d'information et de sensibilisation à la vaccination au sein des entreprises volontaires me semble répondre à cet objectif. Il serait utile de compléter ces actions de temps d'échange individuel sur ce sujet avec les salariés qui le souhaiteraient.

Une attention particulière devra être portée, dans le déploiement de cette démarche, aux entreprises dans lesquelles la vaccination est moins répandue ou à certaines formes d'emploi telles par exemple que les personnels en intérim, les salariés saisonniers ou encore à des activités présentant un risque particulier en termes de contamination.

Les préfectures et agences régionales de santé ont reçu des consignes afin d'intensifier les opérations de vaccination sur sites, que ce soient dans les lieux commerciaux ou les lieux de travail (centres de vaccination éphémère, barnum, bus) et, d'une façon générale, d'élaborer des opérations ciblées sur les salariés.

Ces actions peuvent être organisées sous diverses formes adaptées au contexte local, aux objectifs poursuivis localement et en faisant appel aux moyens des acteurs locaux.

Dans ce cadre, je vous demande de prêter tout votre concours, notamment en mettant vos moyens au service de la stratégie vaccinale organisée par les autorités sanitaires, y compris par la mobilisation de vos personnels dans les centres de vaccination.

Je vous remercie de votre contribution active à cette nouvelle étape de la vaccination si importante et sensible pour la santé de tous et le retour à une activité sociale et économique normale.

Sien à vous

Laurent PIETRASZEWSKI